



DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE MARITIME

COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL 04

Lieu : Antenne du D.F.S.M. à Martin-Eglise.

Date : Réunion du 28 août 2020

A : 18 heures 00

Sous la Présidence de : M. Jean LIBERGE

Ont participé : MM. Patrick DUBOC, Jean-Pierre GALLIOT, Raphaël GRIEU, Jean-Yves JULIEN, François LANSOY, Jean-Claude LEROY ;

A participé en audio : M. Michael BUNEL ;

Ont assisté : M. Grégory AUGER, Conseiller technique, et M. Hervé MENARD, Expert-comptable ;

Sont excusés : Mme Nathalie GUESDON GINFRAY, MM. Alexis BELHACHE, Régis BETHENCOURT, Claude MICHEL.

CIVILITES

CONDOLEANCES

Le Comité de Direction présente ses condoléances à la famille et aux proches de M. Roland HEBERT, ancien secrétaire du club des Cheminots Havrais et de l'US Lillebonne et ancien Président de la Commission sportive du District Maritime de Football.

Le Comité de Direction présente ses condoléances à la famille et aux proches de M. Michel PINOT ancien secrétaire du FC Rouen et fondateur du Challenge Pierre Vas.

Le Comité de Direction présente ses condoléances à la famille et aux proches de M. Jonathan GUERIN et au club de Saint Romain AC pour le décès du jeune joueur.

APPROBATION DE PROCES-VERBAUX

Le Président soumet à l'approbation des membres :

-le procès-verbal n° 02 de la réunion du 3 Juillet 2020,

-le procès-verbal n° 03 de la réunion télématique du 19 Août 2020.

En l'absence d'observation, les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

§§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN-EGLISE

Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE

☎ : 02.76.52.81.72



ELECTIONS AU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT

Les membres du Comité de Direction prennent connaissance du procès-verbal de la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales ayant statué pour déclarer recevable la liste « *Pour les clubs et par les clubs* » et pour rejeter la liste « *Un seul siège pour des clubs à l'unisson* ».

MODIFICATIONS AUX TEXTES DU D.F.S.M.

Les modifications à apporter concernent

- ✓ les Statuts du District dont l'article 16 doit être actualisé pour répondre aux modifications apportées en Assemblée Fédérale aux Statuts type.
- ✓ les règlements des compétitions départementales pour y traiter de la résorption des équipes en nombre excédentaire à la suite des dispositions spécifiques appliquées lors de la saison 2019/2020.

Ces modifications feront l'objet d'une information / communication aux Délégués des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale à Cany-Barville, en raison de leur application obligatoire pour les Statuts et de l'effacement des équipes en surnombre dans certains groupes tel que décidé lors du précédent Comité de Direction du 19 août 2020.

COMPTABILITE - FINANCES

RESULTAT D'EXPLOITATION 2019 / 2020

Hervé menard présente les résultats comptables de l'exercice achevé au 30 Juin 2020 : compte d'exploitation et bilan.

Les produits de fonctionnement atteignent 746 623 €, soit en retrait de 21% par rapport à l'exercice précédent, lié à l'interruption complète de toute activité à compter de mars 2020.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 287 861 € ; dans ces charges de fonctionnement est inclus le fond de solidarité (1.50 € par licence) dont bénéficie l'ensemble des clubs, soit un coût total de 61 326 €. Les charges de personnel se portent à 458 170 €, en recul de 11,3% imputable essentiellement au chômage partiel dont le coût a été essentiellement supporté par l'Etat.

Le résultat comptable final fait apparaître un déficit de 117 526 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2020-2021.

Hervé Ménard précise que les produits de fonctionnement prévus pour un montant total de 782 000 € n'intègrent pas les droits d'inscription en championnat et en coupes.

Le montant des charges pris en compte s'élève à 985 712 €

Le résultat prévisionnel déficitaire de 203 712 €, s'explique par une absence de ressource de l'ordre de 93 000 € (droits d'engagement gratuits) et une charge salariale supplémentaire de 110 000 € (litige social).

Le Président soumet au vote le résultat comptable de l'exercice 2019-2020 et le budget prévisionnel 2020-2021 qui sont adoptés à l'unanimité.

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME
Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN-EGLISE
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE
☎ : 02.76.52.81.72



FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Ayant enregistré la démission de M. Laurent LEFEBVRE, le Président propose M. Pierre LECORNU pour diriger les travaux de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors ; celui-ci est nommé à la Présidence de la Commission à l'unanimité, sa fonction nouvelle prenant effet immédiatement.

PERSONNEL

Le Président fait part de l'avancement du dossier de Mme PICQUENOT, dont il dit escompter un aboutissement prochain.

COMPETITIONS 2020 / 2021

La reprise des championnats est fixée au 27 Septembre 2020 et la fin desdits championnats programmée le week-end des 5 et 6 Juin 2021.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Les groupes dans les différents championnats, proposés par la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors, n'appelant pas de remarques particulières sont adoptés, en l'état, à l'unanimité. Toute demande de modification ultérieure ne pourra être examinée par la Commission qu'à la seule condition que l'accord du club adverse acceptant l'intervention des équipes soit joint à la demande.

Par ailleurs, considérant le nombre d'équipes intéressées, le championnat seniors départemental 4 est définitivement maintenu.

Enfin, les groupes ainsi validés pourront encore subir modifications en raison de retraits d'engagements ou d'engagements nouveaux enregistrés, au plus tard, jusqu'au jeudi précédent la reprise de la compétition.

COUPES DEPARTEMENTALES

Après examen du calendrier général des compétitions constitué, recensement des dates restant disponibles, des contraintes attachées au report de rencontres à attendre pour cause d'infection au coronavirus de plus de trois joueurs, le Comité de Direction décide de renoncer à l'organisation des coupes départementales pour la saison 2020/2021.

AFFAIRE JURIDIQUE

La conciliation proposée par le Comité National Olympique et Sportif Français dans le différend opposant M. Grégory GHEERAERT au District été refusée par la majorité des membres du Comité de Direction s'étant exprimés par voie télématique.

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME
Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE
☎ : 02.76.52.81.72



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Elle se tiendra à Cany-Barville le vendredi 18 Septembre 2020.

Outre l'élection des membres du prochain Comité de Direction, devraient y être traités :

- le rapport moral de la saison 2019 / 2020 et de la mandature
- le compte d'exploitation et le bilan de l'exercice 2019 / 2020,
- le budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021,
- les modifications réglementaires.

En raison du protocole sanitaire à observer scrupuleusement, le nombre de personnes pouvant accéder à la salle sera limité et contrôlé. Seront autorisés :

- un seul représentant par club, détenteur du pouvoir de vote,
- les personnalités officielles invitées,
- les partenaires invités,
- les candidats à l'élection au Comité de Direction,
- les membres du Comité de Direction en fonction,
- les personnels salariés du District
- les personnes chargées du pointage et de l'organisation de l'Assemblée générale.

Pour les mêmes raisons, le verre de l'amitié ne pourra être proposé en fin de réunion.

IMPLANTATION DU DISTRICT

Le Comité de direction se montre favorable à l'étude et la recherche d'un site unique pouvant accueillir l'ensemble des salariés et les Dirigeants élus du District. Un groupe de travail spécifique devrait être constitué pour l'étude des différentes possibilités offertes.

Les solutions envisageables, nouveaux sites sélectionnés, maintien de l'implantation en plusieurs lieux, leurs avantages et inconvénients, seront soumises au vote de l'Assemblée générale réunissant tous les clubs constituant le DFSM.

En l'absence de questions diverses, le Président clôture la séance à 20 heures 30.

Le Président du D.F.S.M.

Jean LIBERGE

Le Secrétaire de séance,

Jean-Claude LEROY

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME
Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE
☎ : 02.76.52.81.72